

Convocation du 19 mai 2016 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 24 mai 2016 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 24 MAI 2016

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 24 mai 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mmes MILLECAMPS Céline (pouvoir à Mme TRAMUNT Josiane), SENUT Françoise et M. PLANCHON Jérôme.

Mme TRAMUNT Josiane est désignée comme secrétaire.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 19 avril 2016.

Remboursement d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compteur d'électricité du logement communal sis au 3 Route de la Mairie n'a pas été fermé au départ du locataire au 30 juin 2015. Le nouveau locataire, à l'entrée dans les locaux au 1^{er} septembre 2015 n'a pas de son côté fait les démarches auprès d'ERDF pour la souscription d'un nouveau contrat. Finalement l'ancien locataire s'est vu prélever des mensualités jusqu'en mars 2016 soit la somme de 287.42 €.

La mairie avait fait le choix de ne pas faire fermer ce compteur par besoin d'électricité pour les visites, d'éventuels travaux ou de chauffage si la non location avait perduré pendant les mois d'hiver.

Le conseil municipal décide de rembourser à l'ancien locataire la somme de 15.90 € correspondant au montant de deux mois de location de compteur, aucune consommation n'ayant été enregistrée entre le départ de l'ancien locataire et l'arrivée du nouveau. Ce remboursement s'effectuera par virement administratif.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée d'un impayé concernant les loyers correspondant à la location de ce logement pour les mois de novembre 2015, janvier, février et mars 2016. Les locataires ont été reçus en mairie et se sont engagés à établir un échéancier de remboursement auprès de la Trésorerie. Démarche qui a bien été faite avec un remboursement des sommes dues à compter du 5 mai 2016 jusqu'à octobre 2016.

Garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances propose d'augmenter les tarifs de garderie à compter du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

- 2.00 € (1.95 € en 2015-2016)
- 1.20 € (1.15 € en 2015-2016)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs proposés par la commission.

Les modifications apportées au règlement seront soumises à l'approbation du prochain conseil municipal.

Cantine

Monsieur le Maire a rencontré le responsable de la société API afin de lui faire part de quelques dysfonctionnements. La réorganisation des services a permis de diminuer les coûts en effectuant les livraisons la veille. La vérification de la marchandise devra se faire avant 9 heures, l'agent devra ainsi signaler tout problème au plus vite, ce qui permettra au prestataire de réagir avant le service.

Finalement API propose un geste commercial et facturera les repas à 2.50 € TTC le reste de l'année scolaire en cours pour une prestation identique.

La convention a été dénoncée en mai 2016 et un appel d'offres a été lancé pour la prochaine année scolaire.

La commission propose de ne pas augmenter le tarif des repas à compter de la prochaine année scolaire considérant la baisse du coût de facturation par API.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Fournitures scolaires du Collège Voltaire

Le conseil municipal participe chaque année aux fournitures scolaires des enfants de Plou scolarisés au collège Voltaire. Cette participation avait été fixée à 28 € pour l'année scolaire 2015-2016. Le coût réel des fournitures scolaires s'élève à 30 € par enfant. Une vingtaine d'élèves est inscrite au collège Voltaire pour la rentrée de septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une participation de 30 € par enfant pour l'année scolaire 2016-2017.

Location de la salle des fêtes

La commission propose d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2016 de 10 € par tarif soit :

Habitants de Plou : 90 € pour une journée, 120 € pour deux jours

Extérieurs : 120 € pour une journée, 150 € pour deux jours

Actuellement aucun état des lieux d'entrée n'est fait avec les locataires. Cette augmentation permettra de prendre en charge les frais de personnel pour faire un état des lieux avant et après la remise des clés, ceci afin de permettre de gérer les éventuelles dégradations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vote les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016,
- instaure un état des lieux d'entrée et de sortie avec chaque locataire à compter de l'exécution de la présente délibération.

Création de postes

Trois agents ont animé cette année les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Christelle MATJASEC, Yannick HERAULT et Cloé POTHUS.

Le temps est réparti comme suit :

- 1 h par jour trois jours par semaine scolaire,
- 1h30 par trimestre : mise au point, gestion de situation particulière, de problèmes de discipline,

- 2h par période : bilan de la période en cours et préparation de la période suivante
- 5 minutes par jour de NAP : préparation de chaque séance,
- 5 minutes par jour une semaine sur deux : surveillance des enfants à 16h15
- 10 minutes par jour trois jours par semaine : à cumuler pour les réunions par période pour la préparation des « temps forts » de chaque période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création des postes comme suit :

- Deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuels de 3.75/35^{ème} du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Vente de terrain

La Commune propose de vendre une parcelle communale cadastrée ZP 68 d'une superficie de 3415 m² sise Rue des Ailloux au Souchet. Cette parcelle sera séparée en deux terrains à construire. Les frais de bornage seront à la charge de la commune. Le conseil municipal propose un prix de 13 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre deux terrains à construire dans la parcelle cadastrée ZP 68 au prix de 13 € le m²,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SDE 18 – Mission d'aide aux collectivités

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDE 18 propose aux collectivités une mission nouvelle : aide aux collectivités. Cette nouvelle compétence, à la carte et sans cotisation supplémentaire, permet au SDE 18 pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, et après accord formel sur les modalités financières, de proposer une mission d'assistance à maitre d'ouvrage pour les travaux impactant les bâtiments publics, inférieurs à 25 000 € HT non soumis à permis de construire et portant sur :

- La rénovation énergétique,
- La mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public ou des Installations Ouvertes au Public selon la réglementation en vigueur,
- Des travaux de mise en conformité de sécurité.

Le SDE 18 peut apporter une aide au montage des dossiers mais n'aura pas vocation à contrôler les travaux. Cette mission est offerte sans cotisation supplémentaire mais ne sera pas gratuite.

Après réflexion, le conseil municipal, se prononce sur l'opportunité d'adhérer ou non :

Souhaite opter pour cette nouvelle compétence : 1 voix

Ne souhaite pas opter pour cette nouvelle compétence : 11 voix

SDE 18 : rénovation de l'éclairage public au Souchet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Ces travaux concernent le Souchet dont le coût global s'élève à 694.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :
 - o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 85 €
 - o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 210 €
 - o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires) 116 €
- Matériel :
 - o 1 Luminaire type SAPHIR2 shp 100w ral 7035 283 €
 - o Crosse
 - o Mat

Cout total des travaux	694.00 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	485.80 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	208.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Travaux de voirie – demande de subvention - Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie suivants : Chemin rural de Saint Georges sur Arnon à Chârost et les points à temps sur l'ensemble de la voirie communale.

Sera retenue pour le dossier de demande de subvention la proposition d'Eurovia pour un montant de 3780 € HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

Montant des travaux HT	3 780.00 € HT
Subvention au Conseil Départemental (26%)	982.80 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental,
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus.

Questions diverses

- Collecte des ordures ménagères au Crot à la Terre
Suite à la réunion du SICTOM, les délégués informent le conseil municipal qu'il n'est pas possible au camion de faire demi-tour dans ce hameau ou sinon il faut aménager une plateforme de retournement. Le véhicule ne peut pas non plus accéder en reculant.

- Forêts
La commission a fait le point sur l'exploitation des affouages 2015. Seulement trois affouagistes ne sont toujours pas en conformité. En accord avec les conseillers municipaux, des courriers seront transmis à MM. VIVIEN Dominique, POULMARCH Daniel et FLORENT Jean-Jacques pour régulariser leur situation avant le 15 juillet 2016.
Envoyer la délibération concernant les travaux 2016 aux services de l'ONF.
- Inondations sur Brouillamnon
Suite à des fortes pluies lundi 23 mai, la cour de la ferme de la famille LUCET a été une nouvelle fois inondée. Ces inondations interviennent selon différents phénomènes. Plusieurs points d'eau arrivent dans la cour et le diamètre de l'avaloir est insuffisant. Envisager peut-être de recreuser les fossés et de faire un bassin de rétention en amont. Faire chiffrer le curage des fossés le long du bois.
Finalement avant toute démarche le conseil fera appel au service de l'Ingénierie Départementale pour une étude.
- Vente de la parcelle ZH 74
Plusieurs propositions ont été déjà reçues en mairie. Afficher sans tarder l'information concernant la vente sur la porte de la grange. Les offres pourront être déposées jusqu'au 30 juin 2016.
- Plan Local de l'Habitat
Deux ateliers se sont tenus dernièrement pour l'élaboration du PLH. Un compte rendu sera rédigé pour le conseil municipal.
- Voirie
 - o La reprise du revêtement de la Rue Orlin sera faite à partir de mi-juin.
 - o Le plateau surélevé à l'entrée des Brissards sera également réalisé mi-juin. Il faut commander la signalisation.
- Bulletin municipal
Il est en cours de préparation. Les commissions doivent fournir en urgence leurs articles.
- Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
La commission propose de reconduire les activités gratuitement pour les familles à compter de la prochaine année scolaire. Le PEDT s'applique pour la 3^{ème} et dernière année. Le conseil municipal entérine la proposition de la commission.
- Facebook
La page « Facebook » a été créée il y a quelques semaines afin de relayer les informations de la commune de Plou.
- Site Internet
A ce jour ont été enregistrées plus de 10 000 connexions sur le site internet de la commune. La commission va travailler pour améliorer certains dossiers à savoir les démarches en ligne et les renseignements sur les activités des artisans entre autre.
- SICTOM
Compte rendu de la réunion du 24 mai : Des travaux d'aménagement sont prévus à la déchetterie de Saint Florent sur Cher afin d'améliorer le sens de circulation. Un badge d'accès aux déchetteries sera distribué par foyer fiscal. Des bennes à végétaux seront proposées pour les collectivités qui en feront la demande, la mise à disposition sera facturée 30 € pour deux à trois jours.

Monsieur le Maire demande qu'une commission réfléchisse et propose au conseil municipal un lieu pour l'entreposer. Cette commission est composée de Messieurs CHAUSSE, MARGUERITAT et PLANCHON.

- Eclairage public
Faire un courrier au SDE 18 pour demander une étude pour le rajout de lampes entre Brouillamnon et la Roncière.
- La Poste
De nombreux problèmes dans la distribution du courrier sont signalés : erreur de destinataires, courriers non reçus et notamment des courriers des impôts, des factures EDF, courriers médicaux, des relevés bancaires et des amendes. Monsieur le maire fera signalement de ce dysfonctionnement au responsable du courrier
- Eté sportif
A ce jour une vingtaine de préinscrits a été enregistrée.
- Fleurissement
La date du passage du jury communal devra être fixée rapidement afin de contacter les associations.
- Intersection de Plou
Deux personnes (une de Poisieux et une de Plou) ont interpellé Madame TRMUNT sur la dangerosité de l'intersection du bourg de Plou. Un courrier a transité par les services de la Préfecture suite au signalement d'une association des usagers de la route. Le coût de l'aménagement de ce carrefour serait exorbitant en raison de l'existence de deux routes départementales, d'une voie communale et de la route menant à l'église.
- Cendriers
Il est demandé d'installer des cendriers à proximité du stade. A voir avec Françoise SENUT.
- Chemin lénard
Il est demandé qu'un coup de lame soit passé sur l'accotement
- Photos pour FerCher
Madame CALDI enverra les photos de la commune retenues par la commission pour l'élaboration des nouveaux documents pour les chemins de randonnées.
- Regroupement Pédagogique Intercommunal
Monsieur le Maire a rédigé le projet de la nouvelle convention qui sera soumis à Messieurs HERAULT et MENIGON.
- Festivités du 14 juillet
L'organisation sera vue lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Olympiades
Le Comité des Fêtes propose d'organiser cette année les olympiades soit le 14 juillet soit le 30 juillet. Ce choix est soumis à l'avis du conseil municipal. Se pose le problème de l'installation de l'apéritif républicain, du château gonflable, de l'organisation de l'activité des champions dans l'après-midi. De plus les animations ont lieu sur l'espace Raymond RENIAUT et le feu d'artifice est installé en seconde partie de l'après midi au fond du stade, ce qui pourrait poser un problème de sécurité. Le choix est soumis au vote :

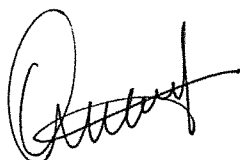
Pour les olympiades le 14 juillet	:	01
Contre les olympiades le 14 juillet	:	04
Abstentions	:	07

- Conseil municipal

La prochaine séance aura lieu le mercredi 06 juillet 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire
Josiane TRAMUNT



Le Maire
Fabrice CHABANCE



Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2016 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

